



CAN Environnement

Les Cèdres de Prévalaye Entrée A 30,trav.des 4 ch. de Montolivet 13012 Marseille can.env13@gmail.com 06 87 77 35 63 Monsieur Christophe MIRMAND Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône Hôtel de la Préfecture Place Félix Baret 13282 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 25 juin 2021

Objet : Projet L2 – A507 - Absence de réunion du Comité de Suivi des Engagements de l'Etat

Monsieur le Préfet,

Si nous sommes satisfaits du dialogue qui s'est installé depuis de nombreuses années avec vos services et notamment de la prise en compte de deux de nos actions dans l'écriture de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône (PPA13), nous déplorons que l'Etat n'ait pas réuni le Comité de Suivi des Engagements de l'Etat (CSSE) de la L2 depuis 2018.

Nous rappelons que le Contrat de Partenariat Public Privé signé avec la SRL2 implique qu'un CSEE doit se tenir dans l'année qui suit la mise en circulation de l'A507. <u>Voir Annexe 1</u>

Engagement que la Préfecture avait annoncé tenir à l'issue du CSEE par Communiqué de Presse du 21 septembre 2018: « Le Préfet organisera un prochain CSEE en milieu d'année 2019. Ce sera l'occasion de faire un bilan de la mise en service complète de l'autoroute ». Voir Annexe 2

Le 16 janvier 2020, nous nous en sommes inquiétés auprès de vos services, qui par une réponse tardive, nous ont indiqué le 03 mars 2020 :

« Compte tenu des élections municipales, nous n'avons pas été en mesure d'organiser cette réunion dans les premiers mois de l'année 2020. Nous nous engageons à tenir un Comité de Suivi des Engagements de l'Etat avant l'été 2020. » Voir Annexe 3

Si nous comprenons que la crise sanitaire ait rendu son organisation complexe, nous estimons qu'un tel retard constitue un non-respect des engagements pris et par conséquence un préjudice à la démocratie.

A notre sens, l'Etat doit cesser de se prévaloir de circonstances exceptionnelles pour ne pas respecter le droit : hier le confinement, aujourd'hui les élections et demain ... le climat ?

De plus, nous vous informons que le dernier CSEE du 21 septembre 2018, tenu sous la présidence de votre prédécesseur, s'est déroulé d'une manière contestable. En effet, le temps prévu pour le CSEE a été

consacré à la restitution des travaux et à l'ouverture programmée de la L2 en différentes phases ; le CSSE lui-même, avec l'expression des élus et de la société civile n'ayant été rendu possible qu'après l'horaire de clôture prévu, de sorte que les élus engagés par ailleurs se sont trouvés dans l'obligation de partir en nous demandant de s'exprimer en leur nom. Ce faisant, nous sommes en droit de contester la validité du la réunion du CSSE du 21 septembre 2018.

Si les services de l'Etat sont tentés de procéder à une remise à zéro des compteurs à chaque nouvelle nomination, les élus du territoire et la société civile ont, eux, un engagement pérenne et de la mémoire.

Aussi, sans programmation d'une réunion du CSEE à la rentrée de septembre, nous serons contraints de déposer un retour hiérarchique puis d'engager une procédure contentieuse.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Richard HARDOUIN

Bernard DONADIO

Président CAN Env Président FNE 13

Secrétaire CAN Env ; Président AirCarto-Asso

Liste des Annexes:

- ✓ Annexe 1 : Dossier des engagements de l'Etat page 8
- ✓ Annexe 2 : Communiqué de Presse préfectoral du 21/09/2018
- ✓ Annexe 3 : Courrier DREAL du 03/03/2020

Liste des destinataires en copie :

- ✓ DREAL PACA :
- ✓ Chargé de Mission L2 :
- ✓ Elus:





AUTOROUTE A507 ROCADE L2 NORD A MARSEILLE



DOSSIER DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT



eptembre 2012

DOSSIER DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT - AUTOROUTE A507 ROCADE L2 NORD

2 CADRE D'APPLICATION ET MOYENS DE CONTROLE

2.4 Moyens de contrôle

Après diffusion du présent dossier, un comité de suivi sera mis en place, sous l'autorité du Préfet de département afin de veiller au respect des engagements de l'Etat. Il se réunira au moins quatre fois :

- Une première fois pour la présentation du dossier des engagements de l'Etat et du programme de travail par le titulaire du contrat de partenariat publicprivé (PPP),
- Une seconde fois avant que les principales dispositions de l'avant-projet Autoroutier ne soient arrêtées par le titulaire du contrat,
- Une troisième fois dans l'année qui suivra la mise en service de la L2 Nord pour la présentation du premier bilan environnemental,
- Une quatrième fois, entre 3 et 5 ans après la mise en service définitive de la L2 Nord pour la présentation, par le maître d'ouvrage, du bilan économique, social et environnemental de la L2 Nord prévu par l'article L.1511-6 du Code des Transports.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vendredi 21 septembre 2018

L'État présente la mise en œuvre de ses engagements lors du Comité de Suivi du projet L2

Pierre DARTOUT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni vendredi 21 septembre le comité de suivi des engagements de l'État du projet de rocade L2 à Marseille. Ce comité rassemble l'ensemble des collectivités locales, institutions, associations et représentants des habitants concernés par le projet. Il est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements pris par l'État en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement local.

■ Une mise en circulation en deux temps de la rocade L2

À la suite des inspections techniques et de sécurité qui ont eu lieu durant l'été, les conditions de circulation de la rocade L2 ont pu être entérinées par le comité.

Avec ce dernier tronçon, c'est donc l'ensemble de l'ouvrage qui sera désormais ouvert à la circulation.

Programmée dans la deuxième quinzaine d'octobre, la mise en circulation de la L2 se fera en deux étapes sauf aléas météorologiques

- À partir du 17 octobre 2018 : mise en circulation du sens intérieur A7 → A50 (Aix-Aubagne)
- À partir du 25 octobre 2018 : mise en circulation complète du sens extérieur A50 \rightarrow A7.

Enfin, la fermeture latérale de la tranchée de Saint-Marthe (sens extérieur) nécessitera quelques semaines supplémentaires d'intervention. La vitesse de circulation restera limitée à 70 km/h jusqu'à nouvel ordre.

■ Les travaux d'aménagement s'échelonneront encore pendant deux ans

Si l'ouverture de la L2 aura pour conséquence de réduire considérablement le trafic en surface, les enjeux de desserte des quartiers doivent être préservés. Le comité a examiné le calendrier des travaux de surface, qui feront la « couture » urbaine entre les quartiers situés de part et d'autre de la rocade. Les travaux se poursuivront pendant près de deux ans, de manière échelonnée, dans le secteur de Sainte-Marthe à Saint-Jérôme. Ils seront réalisés conjointement par la Société de la Rocade L2 (SRL2), la métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille.

Dans le secteur de Font-Vert, les travaux de déplacement de la canalisation, la réalisation d'un bassin de 3 000 m³ et l'aménagement de la place commenceront début 2019.

Au regard de l'importance de ces chantiers et de leurs conséquences sur la vie les habitants, le Préfet a demandé aux trois maîtres d'ouvrage de veiller à leur bonne coordination et à adopter une stratégie cohérente de gestion des circulations en phase chantier.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'État veillera également à ce que les maîtres d'ouvrage conduisent les concertations nécessaires et à ce que la pleine information des habitants soit garantie.

■ Une circulation plus sûre et plus fluide sur la L2 Est

S'agissant du tronçon de la L2 Est, le comité a fait le point sur les conditions de circulation et les aménagements en cours.

- La zone d'entrée du tunnel sous Florian en direction de l'A50 a vu le nombre d'accidents baisser significativement à la suite de l'installation d'un radar.
- Le trafic, dans les deux sens, est actuellement stabilisé autour de 70 000 véhicules par jour sur le tronçon de la L2 Est et il devrait, selon les études, passer en quelques mois à 100 000 véhicules par jour avec l'ouverture de la L2 Nord.
- La congestion constatée dans le secteur de la Pomme devrait se résorber avec l'ouverture de l'accès direct depuis l'A50.
- Le comité a également pris note que les aménagements paysagers de la L2 Est devraient être achevés d'ici la fin de l'année.

■ Limiter au maximum les nuisances environnementales

→ Sur les nuisances sonores : état d'avancement des engagements

Sur l'ensemble de la L2, les tranchées couvertes et les murs anti-bruit apportent des réponses satisfaisant aux obligations réglementaires. En complément, le traitement des points singuliers consistera à isoler les façades des immeubles et les vitrages des logements qui sont exposés à des nuisances dépassant les seuils réglementaires. La métropole a confirmé son intention de mettre en place un observatoire du bruit.

→ Suivi de la qualité de l'air : examen des premiers résultats

AtmoSud (anciennement Air PACA) a présenté ses travaux au comité de suivi. Ceux-ci établissent que la L2 contribuera à une amélioration globale de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine. Sur les secteurs nouvellement impactés par la L2, des points de mesures ont été mis en place et sont accessibles à tous, en temps réel, sur le site d'AtmoSud. Par ailleurs, l'État a engagé des travaux avec AtmoSud pour expérimenter une ventilation asservie au niveau de pollution en sortie de tunnel (expérimentation dite « Borée »).

■ Le comité de suivi des engagements de l'État : un outil d'information et de concertation

Sur ces différents sujets, le comité a été l'occasion d'apporter de l'information à l'ensemble des parties prenantes et a permis des débats constructifs. Par sa taille et son insertion urbaine, le projet L2 a un impact sensible sur l'ensemble des quartiers traversés. L'État met tout en œuvre pour que soient finalisés les aménagements de surface dans les meilleurs délais.

Le Préfet organisera un prochain comité de suivi des engagements de l'État en milieu d'année 2019. Cela sera l'occasion de faire un bilan de la mise en service complète de l'autoroute.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur Marseille, le 03/03/2020

Service Transports, Infrastructures et Mobilités Unité de Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur,

Par courriel du 16 janvier 2020, vous me faites part de vos questionnements relatifs aux nuisances sonores générées par la L2. Vous signalez un manque d'organisation de la campagne de mesures acoustiques en cours dans le secteur du Petit Canet, des problématiques d'usure de chaussées sur la L2 Est, l'absence de Comité de Suivi des Engagements de l'État (CSEE) en 2019 et des délais dans la mise en place de l'observatoire du bruit métropolitain.

1. Campagne de mesures dans le secteur du Petit Canet

Vous m'informez que la campagne de mesure en cours souffre d'un manque d'organisation notamment à cause d'une absence de coordination avec les fermetures programmées de la L2. Vous vous inquiétez quant à la représentativité des résultats, compte tenu des conditions dans lesquelles sont réalisées les mesures.

Suite à la réception de votre courriel, j'ai pris attache avec la SRL2 pour leur signaler ces difficultés et leur demander de piloter plus activement leur prestataire afin de cesser d'importuner les riverains pour des mesures inexploitables et terminer au plus vite les mesures. La SRL2 m'a répondu avoir bien conscience de la gêne occasionnée et tout mettre en œuvre pour que les mesures soient terminées dans les meilleurs délais. C'est d'ailleurs pour assurer une bonne représentativité des résultats que les appareils ont été reposés quand les conditions n'étaient pas satisfaisantes.

Par ailleurs, sachez que les mesures de bruit sont toujours recalées sur le trafic moyen de l'infrastructure mesurée pour pallier une potentielle non représentativité de la densité de trafic au moment de la mesure. Les résultats seront fiables et apporteront des réponses concernant votre environnement sonore guotidien.

2. Usure de la chaussée de la L2 Est

Vous vous inquiétez de l'environnement sonore de la L2 Est suite à différents retours de riverains qui ont ressenti une augmentation des niveaux de bruit. Vous vous demandez si cela peut être lié à l'usure de la chaussée ou à l'augmentation du trafic.

Une chaussée routière est dimensionnée pour une durée de vie moyenne de quinze ans. Il est donc peu probable que le ressenti des riverains soit lié à une usure des chaussées. Trois années d'exploitation n'expliquent pas une modification significative de l'environnement sonore.

Le trafic sur la L2 Est a augmenté de près de 60 % depuis l'ouverture de la L2 Nord pour atteindre les 50 000 véhicules par jour dans chaque sens. Il est donc possible de relier une légère modification de l'environnement sonore à cette augmentation du trafic. Pour rappel, les niveaux de

bruit augmentent de 3 dB quand le trafic augmente de 100 %, donc une augmentation de 60 % peut être audible par les riverains.

3. Organisation du prochain CSEE

Vous regrettez l'absence de CSEE en 2019 et demandez la date du prochain comité.

Compte tenu des élections municipales nous n'avons pas été en mesure d'organiser cette réunion sur les premiers mois de 2020. Nous nous engageons à tenir un Comité de Suivi des Engagements de l'État avant l'été 2020.

4. Avancement de l'observatoire du bruit métropolitain

Vous demandez si la délibération de la Métropole concernant le déploiement de l'observatoire du bruit sur l'ensemble du territoire Métropolitain a été reçue en préfecture.

Je vous confirme que la préfecture a réceptionné cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Chargée de Mission Bruit et Environnement Solone LE QUELLEC

M Bernard DONADIO secrétaire du CAN Environnement Les Cèdres de Prévalaye entrée A 30 traverse des 4 chemins de Montolivet 13012 Marseille